

Formation fonctionnement du Comité Social et Économique

OBJECTIF(S)

- Être capable de maîtriser les règles de fonctionnement du CSE
- Être capable de clarifier ses droits et ses devoirs afin d'exercer au mieux sa fonction de représentant du personnel
- Être capable de mettre en œuvre les diverses missions d'élus du CSE

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres élus du CSE
- Toute personne qui participe aux réunions du CSE

PRÉ-REQUIS

- Aucun



Présentiel



1 mini /12 maxi



14.00 heures

LES PLUS

Nous sommes certifiés QUALIOPI ; Formation opérationnelle ; Mise à disposition d'une boîte à outils numérique ; Formation réalisable en visio ; Un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter le parcours des stagiaires en situation de handicap.



L'équipe pédagogique d'Hygée est composée de professionnels de la formation



Évaluation de positionnement
Évaluation des acquis



Attestation de formation

PROGRAMME

- Le fonctionnement du CSE
 - Les attributions et responsabilités du secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier, trésorier adjoint,...
 - Les fondamentaux du rôle du CSE (les différents domaines de compétences)
 - La durée des mandats et leurs cumuls : l'évolution de la loi
 - La désignation et le rôle des représentants de proximité
 - Les assurances et la responsabilité civile et pénale des élus
 - Communication aux salariés : obligation de discrétion
 - Liberté de déplacement dans l'entreprise
 - La protection des membres : étendue et limitée
- L'organisation du CSE
 - Les heures de délégation : mutualisation et report des heures
 - Les réunions ordinaires et extraordinaires, leur périodicité, les participants
 - Les réunions de la commission santé, sécurité et conditions de travail
 - Ordre du jour : qui le fait, qui le rédige, que peut-on y inscrire
 - Procès-verbal de réunion : qui le publie, qui le signe, délai d'affichage
 - Le local du CSE
 - Formation des élus : mission économique et mission santé, sécurité et conditions de travail
 - Les permanences du CSE : informer et écouter
- La trésorerie du CSE : budget fonctionnement et œuvres sociales
 - Les budgets alloués au CSE : évolution issue de la réforme et modalités de calcul
 - Leurs utilisations, la tenue des comptes
 - Le rapport avec l'URSSAF (plafond, déclaration,...)
 - Transfert du budget fonctionnement vers les œuvres sociales (excédant)

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Apports théoriques
- Mise en situation/Jeu de rôles
- Analyses pratiques
- QCM
- Vidéos

TAUX DE SATISFACTION DU MODULE

8.5/10 - 10 stagiaires (Maj 04/05/2026)